



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 19 février 2019 — N° 15

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme David (Marguerite-Bourgeoys) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l’Auberge Shalom pour femmes.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de la municipalité de Sainte-Madeleine.

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner le succès du Sammy’s Valentines Gala.

Mme Blais (Prévost) fait une déclaration afin de souligner le 150^e anniversaire de la municipalité de Saint-Hippolyte.

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de féliciter l’équipe de la Corporation de développement communautaire de la MRC de Maskinongé inc. pour son leadership dans la relocalisation d’urgence d’organismes communautaires de Louiseville.

19 février 2019

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire du Chic Resto Pop inc.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Albert Santerre, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de saluer la nomination du court métrage *Fauve* aux Oscars.

Mme Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Claude Philibert, de La Tuque, pour son engagement bénévole et communautaire.

À 13 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 heures.

19 février 2019

Moment de recueillement

Déclarations ministérielles

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, fait une déclaration concernant la tenue du Forum de consultations Jeunes et Santé mentale.

Mme David (Marguerite-Bourgeoys) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

M. Gaudreault (Jonquière) commente la déclaration au nom du deuxième groupe d'opposition.

M. Zanetti (Jean-Lesage) commente la déclaration au nom du troisième groupe d'opposition.

Dépôts de documents

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Les Comptes de la santé 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.
(Dépôt n° 364-20190219)

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 de la Commission de l'éthique en science et en technologie;

(Dépôt n° 365-20190219)

Le rapport annuel 2017-2018 du Centre de recherche industrielle du Québec.

(Dépôt n° 366-20190219)

19 février 2019

M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport du Secrétariat du Conseil du trésor à l'Assemblée nationale tel que prévu à l'article 84 de la Loi sur la fonction publique, décembre 2018.
(Dépôt n° 367-20190219)

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
(Dépôt n° 368-20190219)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 6 concernant la réduction de 5 000 postes administratifs dans la fonction publique du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 décembre 2018 par M. Ouellet (René-Lévesque);
(Dépôt n° 369-20190219)

La réponse à la question écrite n° 7 concernant le regroupement des centres de traitement informatique, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 décembre 2018 par M. Ouellet (René-Lévesque);
(Dépôt n° 370-20190219)

La réponse à la question écrite n° 8 concernant la gestion efficiente des technologies de l'information au gouvernement, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 décembre 2018 par M. Ouellet (René-Lévesque);
(Dépôt n° 371-20190219)

La réponse à la question écrite n° 9 concernant la réduction des coûts d'approvisionnement en biens et services pour l'État, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 décembre 2018 par M. Ouellet (René-Lévesque);
(Dépôt n° 372-20190219)

19 février 2019

La réponse à la question écrite n° 10 concernant le transfert de 5 000 postes de fonctionnaires en région, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 décembre 2018 par M. Ouellet (René-Lévesque);

(Dépôt n° 373-20190219)

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 20 février 2019, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 374-20190219)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Mme Hivon (Joliette), conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Labrie (Sherbrooke) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant le déploiement des 5 000 classes de maternelle 4 ans sur cinq ans; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Gaudreault (Jonquière) et de M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant les employés de la Société québécoise du cannabis âgés entre 18 et 21 ans; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

19 février 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Perry Mélançon (Gaspé), Mme Dorion (Taschereau) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite unanimement les récipiendaires des Prix du Québec 2018, la plus haute distinction remise par le gouvernement du Québec en culture et en science, dont la cérémonie s'est tenue le 21 novembre dernier;

QUE l'Assemblée nationale témoigne de la profonde reconnaissance du peuple québécois tout entier envers ces 15 femmes et hommes d'exception qui, chacun à leur façon, ont profondément marqué notre nation par leur extraordinaire contribution aux domaines culturels et scientifiques;

QUE l'Assemblée nationale salue le fait que, pour la première fois dans l'histoire des Prix du Québec, les femmes sont en majorité parmi les récipiendaires;

Et finalement, que l'Assemblée nationale, dans le cadre de l'appel de candidatures pour l'édition 2019 des Prix du Québec qui se déroule présentement jusqu'au 25 mars prochain, invite la population à déposer la candidature de Québécoises et Québécois dont le parcours remarquable et le rayonnement, ici comme ailleurs dans le monde, suscitent admiration et fierté.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arcand, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Legault, premier ministre, M. Bérubé, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme Massé, cheffe du troisième groupe d'opposition, et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale offre ses sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Réal Giguère, décédé le 11 février 2019;

19 février 2019

QU'elle rende hommage à ce pionnier de la télévision québécoise et salue sa contribution à la culture du Québec;

QU'enfin, les membres de cette l'Assemblée observent une minute de silence en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le jeudi 21 février 2019 de 11 h 15 à 13 h 30 et de 15 heures à 18 heures, le mardi 26 février 2019 de 10 heures à 12 heures, de 15 h 15 à 18 h 15 et de 19 h 30 à 21 h 30, le mercredi 27 février 2019 de 11 h 15 à 13 h 15 et de 15 heures à 18 heures et le jeudi 28 février 2019 de 11 h 15 à 13 h 15 et de 15 heures à 18 heures;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Québec International
Ville de Québec
Fédération québécoise des municipalités
Conseil du patronat du Québec

19 février 2019

Commission des partenaires du marché du travail
Association québécoise des avocats et avocates en droit de
l'immigration
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Fédération des chambres de commerce du Québec
Montréal International
Regroupement des organismes en francisation du Québec
Table de concertation des organismes au service des personnes
réfugiées et immigrantes
Union des municipalités du Québec
Ville de Montréal
La Maisonnée
M. Pierre Fortin, économiste
Accueil liaison pour arrivants
Conseil interprofessionnel du Québec
Association des manufacturiers et exportateurs du Québec
M. Stéphane Handfield, avocat
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Chambre de commerce de Québec
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement,
4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition
officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute
au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque
organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de
la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes
partagées ainsi : 25 minutes pour le groupe parlementaire
formant le gouvernement, 16 minutes 40 secondes pour
l'opposition officielle, 4 minutes 10 secondes pour le deuxième
groupe d'opposition et 4 minutes 10 secondes pour le troisième
groupe d'opposition;

QUE le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de
l'Inclusion soit membre de ladite commission pour la durée du
mandat.

19 février 2019

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 10, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mardi 26 février 2019 de 10 heures à 11 h 45, de 15 h 30 à 17 h 45 et de 19 h 30 à 21 heures, le mercredi 27 février 2019 de 11 h 15 à 12 heures et de 15 heures à 18 heures et le jeudi 28 février 2019 de 11 h 15 à 12 h 45 et de 15 heures à 16 h 30;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail
Centrale des syndicats du Québec
Fédération des chambres de commerce du Québec
Confédération des syndicats nationaux
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
Conseil québécois du commerce de détail
Centrale des syndicats démocratiques
Conseil du patronat
Conseil du statut de la femme
Fédération des femmes du Québec
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Ordre des conseillers en ressources humaines agréés
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec
Manufacturiers et exportateurs du Québec

19 février 2019

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 1, Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis;

19 février 2019

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 20 février 2019, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Rizqy (Saint-Laurent).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'allouer prioritairement les ressources budgétaires nécessaires aux services aux élèves et à l'amélioration des conditions de travail des enseignant(e)s;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de ne pas freiner les projets d'agrandissements et de rénovations déjà approuvés, et ce, en conformité avec les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 40, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débats de fin de séance.

Les travaux reprennent à 15 h 45.

19 février 2019

À 15 h 46, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, portant sur le sujet suivant : « L'absence de considération du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des opinions des experts dans l'imposition de la maternelle 4 ans mur à mur au Québec »;
 - le deuxième, sur une question adressée par M. Tanguay (LaFontaine) à Mme LeBel, ministre de la Justice, portant sur le sujet suivant : « L'opinion exprimée par le Barreau du Québec dans son mémoire, à l'effet que le projet de loi n° 2 portant sur le cannabis, est un projet de loi inconstitutionnel ».
-

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 20 février 2019, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

19 février 2019

À 18 h 25, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 20 février 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS